

## Comité consultatif d'allocation des ressources IDF – Section psychiatrie

Relevé de la séance 26 mai 2023

### Membres présents

Prénom Nom	Membres titulaires (T)	Présent sur place	Présent par visio/audio	Excusé
<b>Dr Béatrice AUBRIOT</b> , PCME du GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences	T			1
<b>M. Lazare REYES</b> , directeur du GH Paul Guiraud	T	1		
<b>Mme Luce LEGENDRE</b> , Directrice du Centre d'accueil et de soins hospitalier (CASH) de Nanterre et de l'EPS Roger Prévôt	T	1		
<b>Dr David TOUITOU</b> , PCME du GH Paul Guiraud	T			1
<b>M. Guillaume COUILLARD</b> , directeur du GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences	T	1		
<b>Dr Jean-Pierre KORWIN</b> , PCME de l'EPS Barthélémy Durand			1	
<b>Mme Jihane BENDAIRA</b> , Directrice adjointe, EPS Ville Evrard			1	
<b>Dr Bertrand WELNIARZ</b> , chef de pôle de pédopsychiatrie 93103, EPS Ville Evrard			1	
<b>Dr Catherine DOYEN</b> , Cheffe du service de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent I08 et Cheffe du pôle 16 <sup>ème</sup> , GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences			1	
<b>Mme Marie-Catherine PHAM</b> , directrice de l'EPS Barthélémy Durand			1	
<b>Pr Frédéric BATTEUX</b> , directeur médical, Direction de la stratégie et de la transformation, APHP	T			1
<b>M. Camille DUMAS</b> , directeur de l'économie, des finances, de l'investissement et du patrimoine, APHP			1	
<b>M. François GERAUD</b> , Directeur Général de l'Elan retrouvé	T		1	

<b>Dr Fabrice MONNEYRON</b> , Médecin, chef de service à la clinique FSEF Paris 13	<b>T</b>	1		
<b>M. José DE SOUSA</b> , Secrétaire général de l'ASM13		1		
<b>Dr Helena BROCHARD</b> , Médecin, chef de l'hôpital de jour Espace Ados aux Ailes déployées				1
<b>Mme Héléna KISLER</b> , Déléguée Générale FHP Ile-de-France	<b>T</b>	1		
<b>Dr Valérie NIRO</b> , Directrice médicale France Clinéa	<b>T</b>			1
<b>M. Stéphane WITCZAK</b> , Directeur des opérations adjoint Ramsay				1
<b>Dr Christian AMOUZOU</b> , Médecin psychiatre coordonnateur Clinéa			1	
<b>M. Christian ROSSIGNOL</b> , Président délégué départemental, UNAFAM 92	<b>T</b>	1		
<b>M. Michel GIRARD</b> , Vice-président de l'UNAFAM 92		1		
<b>Mme Annie LABBE</b> , ancienne présidente, chargée de la représentation des usagers de santé	<b>T</b>			1
<b>M. Jérôme FENEZ</b> , médiateur Santé-Pair, membre de notre association			1	
<b>TOTAL DES PRESENTS</b>		<b>17</b>		<b>(7)</b>
<b>Dont titulaires ou ayant voix délibérative (sur 12 membres)</b>		<b>12</b>		

Représentants de l'Agence régionale de santé Ile-de-France (ARS IDF) présents :

**Mme Wuthina Chin** – Cheffe de projet santé mentale, ARS IDF

**Mme Bénédicte Dragne-Ebrardt** – Directrice du pôle Efficience, ARS IDF

**Mme Gaëlle Quily** – Responsable du service performance, ARS IDF

**M. Nicolas Noiriel** – Directeur de projet santé mentale, ARS IDF

**Dr Daniel Pinède** – Référent médical psychiatrie, ARS IDF

**Mme Laure-Anne Scherrer** – Responsable du département du pilotage médico-économique,  
ARS IDF – par visio

#### Ordre du jour

1. Approbation du CR de la séance précédente
2. Première circulaire 2023 : présentation et discussions sur les implications pour nos travaux
3. Animation territoriale de la recherche en santé mentale : présentation de l'instruction et discussions (NON ABORDE EN SEANCE)

## Relevé de la séance

### 1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Aucune demande de modification n'a été faite par les membres du comité par mail suite à la diffusion par l'ARS du projet de compte-rendu de la séance du 18 avril 2023. Aucune demande n'est formulée non plus en séance.

**Le compte-rendu de la séance du 18 avril est adopté, sans modification, à l'unanimité.**

Mme Pham souhaite apporter un correctif au compte-rendu de la séance précédente, du 14 mars 2023, concernant ses propos. La demande de modification communiquée à l'ensemble des membres par mail n'appelle pas d'observation et est approuvée. Le CR de la séance du 14 mars est modifié en conséquence.

### 2. Première circulaire 2023

#### **Propos liminaire de la FEHAP**

M. Géraud n'avait pu s'exprimer lors de la séance précédente au nom de la FEHAP et de ses adhérents, et souhaite prendre la parole pour partager un message liminaire de la fédération, à ce stade des travaux, concernant la réforme : la FEHAP souhaite partager comme les autres fédérations lors de la séance précédente ses inquiétudes et rappeler les ambitions politiques premières de la réforme. Elle demande que le ministère puisse clarifier sa vision politique de la réforme et des effets attendus pour la psychiatrie publique. La concrétisation de la réforme amène à la technicisation de la réforme, qui ne doit pas perdre de vue l'ambition politique. La FEHAP estime que le CAR doit jouer pleinement son rôle et ne pas constituer une chambre d'enregistrement, et pour cela, doit pouvoir disposer du détail de chaque compartiment du modèle. La fédération souligne également l'importance de faire le lien avec le PRS 3 et la réforme des autorisations en cours.

#### **Discussions**

Les participants estiment qu'un certain nombre de points doivent faire l'objet d'orientations ou précisions nationales. Sur ce point, il est indiqué que le groupe de travail national doit reprendre ses travaux en juin à la demande des fédérations ; il permettra de discuter en particulier de l'allocation populationnelle et des questions de principe et de méthode qu'elle pose (impact entre secteur, étanchéité de l'enveloppe, utilisation de la contribution à la prise en charge dans l'allocation d'une dotation territoriale aux établissements...).

Les membres du CAR-psy insistent également sur la nécessité de disposer du maximum de détail sur les compartiments, en particulier celui de la dotation à la file active. Il est difficile de faire le lien entre l'algorithme, les données remontées par établissement et le montant finalement perçu. S'agissant d'un compartiment national, défini par voie réglementaire et chiffré sur la base des remontées d'activité des établissements, la demande sera adressée au ministère par l'ARS. Les fédérations nationales ont par ailleurs été destinataires par le ministère du détail des montants de la DFA pour les établissements de leurs secteurs respectifs. Des travaux seraient également en cours au niveau du ministère et de l'ATIH pour équiper les établissements via de nouveaux

tableaux détaillés qui seront mis à disposition dans l'outil OVALIDE afin de mieux pouvoir suivre et comparer leurs données.

## Présentation de la première circulaire 2023

Au total, les montants délégués au titre **compartiments régionaux** s'élèvent à 1 810 M€ pour 2023. Le détail des compartiments régionaux notifiés dans le cadre de la circulaire s'établit ainsi, (en milliers d'euros) :

Montants	Total dotation populationnelle psychiatrie	Total dotation nouvelles activités psychiatrie**	Total dotation accompagnement à la transformation psychiatrie	Total dotation structuration recherche psychiatrie*	Total dotation activités spécifiques nationale	Total dotations
Ile-de-France 2023	1 689 048	6 434	66 824	1 270	46 369	<b>1 809 947</b>
Rappel montants 2022	1 624 317	7 458	53 324	0	46 027	<b>1 731 126</b>

\* Le compartiment recherche inclut 556 K€ au titre de la structuration de l'animation territoriale (cf. point 3 de l'ordre du jour.

\*\* Le compartiment nouvelles activités correspond exclusivement au cumul des crédits versés au titre des projets lauréats 2020-2022 du FIOP, les projets lauréats 2019 pérennisés après évaluation émergeant sur le compartiment Transformation.

Les **autres compartiments du modèle** nationaux sont directement notifiés par le national, sur la base des remontées effectuées par les établissements (dotation file active, dotation amélioration du codage, dotation amélioration à la qualité/IFAQ). Les montants notifiés à ce stade au titre de la dotation à la file active pour 2023 correspondent au montant sécurisé, et seront ajustés sur la base des remontées à M6 et M12 2023.

La circulaire détaille le **contenu de la dotation populationnelle pour 2023** :

- La part correspondante aux montants sécurisés pour 2023 (1 628,8 M€ soit 96,4% du total de la dotation populationnelle notifiée pour 2023)
- La part correspondante à la mesure revalorisation du point d'indice (22,1 M€)
- La part correspondante au rattrapage allouée à la région IDF moins dotée que la moyenne nationale (13,2 M€ pour 2023)
- La part correspondante à la progression pour 2023 au titre de l'inflation, des mesures nouvelles fléchées et non fléchées (25,0 M€ dont 6,0 M€ mesures fléchées).

Dotation populationnelle - C1 2023	Montant 2023 en euros
<b>Sécurisation de la dotation populationnelle 2023</b>	<b>1 628 785 851</b>
ex-DAF	1 606 860 394
ex-OQN	21 925 457
<b>Mesure point d'indice</b>	<b>22 071 726</b>
ex-DAF	21 796 934
ex-OQN	274 792
<b>Rattrapage</b>	<b>13 239 226</b>

<b>Croissance socle</b>	<b>24 951 402</b>
<i>dont inflation</i>	<b>10 546 910</b>
<i>dont dispositifs listés</i>	5 973 583
<i>enveloppe restante</i>	<b>8 430 909</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 689 048 205</b>
<i>Dont Total mesures non fléchées</i>	<b>32 217 045</b>

La part de la dotation populationnelle notifiée pour 2023 non fléchée s'élève à 32,2 M€ et correspond à la part allouée au titre du rattrapage IDF, de l'inflation et de la progression supplémentaire pour 2023.

Les montants notifiés au titre de la sécurisation sont fléchés par établissement. Les crédits versés au titre de la revalorisation du point d'indice sont ventilés au prorata des effectifs. Les dispositifs listés correspondent aux mesures nouvelles attribuées pour 2023 au titre :

- Renforcement des moyens des CMP et CMP-IJ
- Amélioration de l'accès aux soins somatiques et déploiement d'équipes pluridisciplinaires de médecine générale dans les EPSM
- Centres régionaux de psychotrauma
- Soins de réhabilitation psychosociale
- Troubles des conduites alimentaires (TCA)
- Centres de Ressources Autisme (CRA)

Il est donc proposé :

- de notifier dès la C1 le total des crédits fléchés, à savoir ceux au titre de la sécurisation et de la mesure point d'indice, soit 1 651 M€ (98% de la dotation populationnelle 2023) ;
- de travailler d'ici la 2<sup>e</sup> circulaire (C2) sur la répartition des 32 M€ non fléchés restants au titre du rattrapage spécifique à l'IDF et de la croissance du socle, incluant 10,5 M€ au titre de l'inflation.

#### **Discussions :**

Les membres soulignent la faible marge de manœuvre disponible pour 2023 compte tenu de la part importante que représentent les montants sécurisés. Moins de 2% de l'enveloppe totale, voire 1,3% hors montant au titre de l'inflation. Marge d'autant plus réduite si l'on considère l'éventualité d'une première « ponction » au titre de l'enveloppe de contractualisation et une seconde au titre des activités spécifiques régionales.

Les participants conviennent de la difficulté à concilier un niveau élevé de sécurisation, réclamée par les acteurs et les fédérations, et la volonté partagée de faire évoluer la répartition des financements. L'équilibre 2023 résulte des discussions menées au national, tenant compte de la demande de sécurisation exprimée par les fédérations. B. DRAGNE-EBRARDT ajoute que les 3 années devant nous devront servir à affiner le modèle.

Les membres du CAR demandent à pouvoir disposer du détail des montants sécurisés par établissements en amont de la délégation. L'ensemble des membres sont d'accord pour que l'ARS partage à chaque fédération le détail des montants concernant les établissements de leurs secteurs respectifs. L'ARS transmettra dès ce soir les éléments aux fédérations qui doivent faire remonter au début de la semaine prochaine au plus tard leurs éventuelles difficultés.

Par ailleurs, les membres conviennent de poursuivre les travaux sur la dotation populationnelle dès réception des données et outils révisés, attendus pour fin juin / début juillet 2023. Une prochaine séance du GT activités spécifiques régionales est déjà programmée.

### 3. Animation territoriale de la recherche en santé mentale

Ce point n'a pas pu être abordé faute de temps.

**Ce point est reporté à la prochaine séance.**

**Au regard des éléments disponibles à date, dans l'attente des données et outils pour 2023, il est décidé de ne pas programmer de séance plénière du CAR-psy en juin et juillet, et de fixer la prochaine séance en septembre, en amont de la 2<sup>e</sup> circulaire 2023.**

**La date sera communiquée aux membres du CAR.**